

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2512)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS164

présenté par  
M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur  
-----

### ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision